



Conférence de presse du 1 octobre 2008 - Intervention de Eric Etienne

Mary Poppins : innovant et utile

Mary Poppins incarne un type de relation dynamique entre l'Etat et le monde associatif genevois, dont « partenariat » est le maître mot.

La prestation de garde d'enfants à domicile de Mary Poppins:

- I. **Remet en activité des chômeuses et chômeurs de longue durée dans de véritables emplois à durée indéterminée, en vue de leur réinsertion, à terme, sur le marché principal du travail.**

Mary Poppins est un programme collectif, dynamique et formateur. Dès la formation achevée et réussie, Mary Poppins offre à ces personnes un emploi de solidarité (EdS) à durée indéterminée stable, leur permettant de s'affranchir de leur statut de demandeur/se-s d'emploi et leur évitant tout recours à l'aide sociale.

- II. **Propose un service utile à la collectivité et répond à un besoin insuffisamment couvert par l'offre actuelle.**

Par la création massive d'EdS d'assistantes maternelles (plus de 150 postes d'ici à 2011), Mary Poppins couvre un besoin réel. Il propose un service flexible par la garde des enfants au domicile familial. Très utile notamment aux mamans demandeuses d'emploi ayant des difficultés de réinsertion faute de solutions de garde pour leurs enfants.

- III. **Fait participer tous les 3 échelons fédéral, cantonal et communal:**

1. Fédéral par la participation du Seco au financement de la formation préalable de dix semaines.
2. Cantonal par la création d'emplois de solidarité au sein de pro jeunesse et le financement de leurs salaires.
3. Communal par l'expertise apportée par la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève et la mise à disposition de places de crèche lors des stages pratiques par la Ville de Genève et d'autres communes genevoises.

- IV. **Est le fruit d'un projet commun de pro jeunesse, de l'Etat et de la Ville de Genève développé en un temps record.**

Mary Poppins a vu le jour en quelques mois grâce à l'implication active de ces trois partenaires.

- V. **A demandé la collaboration de tous les services de l'OCE en permettant de développer plus de transversalité au sein de l'Office.**

Ont en effet participé au développement et à la gestion du projet ainsi qu'à la présélection des candidat-e-s: le service des mesures pour l'emploi (SMPE), l'Office régional de placement (ORP), le service des mesures cantonales (SMC), ainsi que le service des emplois de solidarité (SEdS).

Public cible

A l'heure actuelle, le personnel d'assistant-e-s maternelles Mary Poppins est composé de femmes mais il n'est pas exclu qu'à l'avenir des hommes entrent dans le processus. Le recrutement des Mary Poppins a été effectué à partir de critères déterminés par pro jeunesse. Ont été pris en compte, notamment, les demandeuses d'emploi en fin de droit peu ou pas qualifiées, provenant de tous secteurs et souhaitant se réorienter dans la petite enfance, de même que celles disposant d'une expérience professionnelle ou personnelle dans le domaine. Mary Poppins permet à ces personnes de valoriser leurs acquis issus de l'éducation de leurs propres enfants.

La motivation est un critère déterminant. Les candidates sélectionnées se sont déterminées volontairement pour participer au programme Mary Poppins. Elles ont choisi librement d'entrer dans le processus Mary Poppins et ont été ensuite choisies par pro jeunesse.

Quatorze assistantes maternelles sont actuellement en activité, toutes après avoir brillamment réussi leur formation en juin dernier. Elles perçoivent un salaire mensuel de 3500 francs bruts pour 40 heures de travail par semaine. La deuxième session de formation a débuté le 22 septembre et compte dans ses rangs 22 demandeuses d'emploi en fin de droits.

Collaboration entre le DSE et pro jeunesse

A l'image de tous les partenariats établis entre le DSE et les organisations créatrices d'EdS, une convention de collaboration quadriennale a été signée par pro jeunesse et le chef du DSE, M. Longchamp.

Cette convention se base sur un plan d'affaires qui présente, d'une part, les activités dans lesquelles les postes EdS vont être créés et, d'autre part, les projections financières permettant d'évaluer la capacité de l'association à participer au financement d'une partie des salaires EdS. La participation aux salaires de pro jeunesse s'élève en 2008 à 12% (la part de l'Etat est donc actuellement de 88%) et augmentera pour atteindre 21% en 2011.

La mise en place de Mary Poppins a induit des frais de démarrage. Pour assumer ces frais, pro jeunesse a pu compter sur l'aide de la Loterie romande ainsi que sur celle du DSE.

Bilan intermédiaire du développement des emplois de solidarité

Après 8 mois, le bilan de la mise en place des EdS est très positif. Au 1^{er} octobre 2008 :

1. plus de 600 organisations à but non lucratif genevoises ont été contactées par le SEdS.
2. près de 250 organisations ont été rencontrées dans le but de développer un partenariat EdS.
3. 31 organisations ont conclu un partenariat EdS ou sont en voie de le finaliser.
4. 95 personnes ont été placées en emploi de solidarité. Parmi celles-ci :
 - 51% sont des hommes et 49% des femmes.
 - 59% sont Suisses,
 - 31% sont âgées de 55 ans et plus.
 - 66% gagnent autant ou plus en EdS que pendant leur période d'indemnités fédérales .

5. environ 200 postes ont été acquis à ce jour pour 2008 et plus de 100 postes supplémentaires sont déjà programmés dès 2009.
6. environ 300 demandeur/se-s d'emploi ont été rencontrés par le SEdS.